

Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
APPARITEUR	607340	014CGI	5

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'accomplissement de diverses tâches de nettoyage, d'entretien et d'installation.

Le travail s'accomplit sous la surveillance et selon des directives orales ou écrites. Le titulaire est principalement tenu d'effectuer des travaux d'entretien et de nettoyage des planchers, des murs, des plafonds et des équipements qui s'y rattachent en se servant des échafaudages appropriés. Il doit de plus, effectuer diverses tâches tels que le balayage, le lavage, le cirage, le décapage, le polissage des planchers, le détachage, le « Shampooing » des tapis, l'époussetage et la vidange. Il est également tenu d'assurer le maintien du bon ordre et d'assurer le respect des règlements régissant les locaux sous sa juridiction. De plus, durant la période estivale, des travaux généraux tel que la peinture des locaux doivent être effectués. Le travail est contrôlé par des vérifications faites par un employé de rang supérieur.

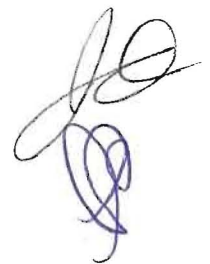
EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Ouvre la bibliothèque, ouvre les lumières, vide le dépôt de nuit, le remonte-charge et apporte le courrier aux secrétaires.
2. Déballe les boîtes de livres de fournisseur et les place sur les rayons de l'entrepôt. Met les livres en boîte pour les fournisseurs ou la reliure. Descend les livres pour la réparation.
3. Lave les murs, les plafonds, les vitres, les luminaires et les grilles en se servant des échafaudages nécessaires et en utilisant les méthodes manuelles ou mécaniques appropriées.
4. Nettoie, désinfecte, brosse, décape, lave, cire et polit les planchers en utilisant les techniques modernes à cet effet; passe l'aspirateur et procède au détachage et au « Shampooing » des tapis.
5. Déplace sur demande le mobilier ou tout autre objet.
6. Lave et nettoie les portes, les cloisons, les salles de douches, salles de toilettes, les locaux, le mobilier, etc. ainsi que tous les accessoires qui se trouvent dans les installations.
7. Vide les cendriers et les paniers et ramasse les déchets et les ordures.
8. Exécute certains travaux d'entretien mineur tels que remplacer les ampoules et les tubes fluorescents, remplir les distributeurs de papier et de savon.
9. Arrose les plantes intérieures.
10. Nettoie et alimente les photocopieurs.
11. Dresse une liste des produits et des articles d'hygiène et de nettoyage requis et transmet la liste à son supérieur.
12. Met en place et remise les chaises et tables lors de la tenue d'assemblées; transporte les boîtes, les volumes, les classeurs, les fichiers et autres objets de même nature. Voit au montage et démontage des salles ainsi qu'au bon fonctionnement de l'événement.
13. Signale à son supérieur immédiat toute déféctuosité relevant de la plomberie, du chauffage, de la menuiserie, du système électrique ou toutes anomalies.
14. Utilise les machines électriques, mécaniques et les appareils motorisés nécessaires pour exécuter son travail.
15. Fait des courses au bureau d'arrondissement.

sg
B6

16. Maintient et nettoie les machineries requises au métier, afin de les garder en bon état.
17. Garde propre et entretient les locaux de concierge et d'employés.
18. Exécute toutes autres tâches connexes jugées pertinentes par son superviseur immédiat.

14
16
18



QUALITÉS REQUISES

- Bonne connaissance des produits utilisés pour l'entretien d'installation.
- Bonne connaissance des méthodes modernes d'entretien et de nettoyage des installations.
- Bonne connaissance des pratiques utilisées dans l'entretien des lieux publics.
- Bonne connaissance des méthodes de décapage.
- Bonne connaissance des règlements régissant les installations.
- Bonne connaissance des méthodes d'utilisation des échafaudages.
- Bonne connaissance des produits S.I.M.D.U.T.
- Habileté à se servir d'appareils ménagers tels que balayeuse, polisseuse, frotteuse, récurateur-aspirateur, laveuse et autres du même genre.
- Habileté à maintenir l'ordre et à inspirer le respect de l'autorité.
- Habileté à faire preuve de tact et de courtoisie.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

- Détenir une formation en entretien ménager.
- Expérience de 6 mois (1000 heures) requise.

Vu et approuvé

Pour la Ville

année

mois

jour

Pour le Syndicat

Sophie Guizowie

2007

11

14

[Signature]
[Signature]

Jacques Nils
Benoit Gaudin